

DÉLIBÉRATION
du conseil d'administration provisoire
de l'EPE « Université Bourgogne Europe »

Séance du 12 mars 2025

Délibération n° 2025 – 12/03/2025 – 5

Motion

- VU le code de l'éducation
- VU le décret n° 2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe et approbation de ses statuts, notamment l'article 8
- VU les statuts de l'université de Bourgogne
- VU les administrateurs en exercice du conseil d'administration de l'université de Bourgogne
- VU les responsables de chaque établissement-composante et associé, ou leurs représentants

Effectif statutaire : 41 Membres en exercice : 40 Quorum : 21 Membres présents : 19 Membres représentés : 7 Total : 26	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 26 Pour : 26 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve la motion suivante** :

Motion déposée par *Étudiants Indépendants*
Condamnation des violences survenues lors des élections aux conseils centraux

Le Conseil d'Administration de l'UBE, réuni en séance le 12 mars 2025, exprime sa plus grande fermeté et son indignation face aux actes de violence qui ont marqué les récentes élections aux conseils centraux de notre université.

Ces violences, qu'elles soient verbales ou physiques, ont eu lieu au sein de l'UFR Sciences et Techniques dans la matinée du 18 février 2025. Elles ont opposé des individus dans une volonté manifeste de perturber le bon déroulement du processus démocratique. Ces actions ont eu pour objectif d'intimider les candidats et les électeurs. Elles sont absolument inacceptables. Celles-ci constituent une violation flagrante des principes démocratiques et des valeurs de respect, de dialogue et de pluralisme qui doivent régir notre institution.

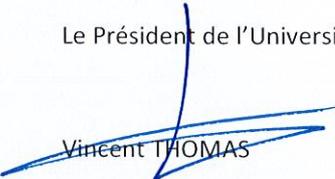
L'UBE rappelle que l'université doit être un lieu d'expression libre et ouverte, où chaque étudiant doit pouvoir exercer ses droits civiques, y compris son droit de vote, sans craindre la violence ou les pressions. Toute forme d'intimidation ou de violence est une atteinte grave aux fondements de notre démocratie universitaire et doit être rejetée sans réserve.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration de l'UBE appelle à la plus grande fermeté à l'encontre des auteurs de ces violences. Il est crucial que ces comportements soient sanctionnés de manière exemplaire, afin de garantir la préservation de l'intégrité de notre institution et d'assurer que les prochaines élections se déroulent dans un climat de sérénité et de respect.

Le Conseil d'Administration de l'UBE réaffirme son engagement indéfectible pour une université démocratique, ouverte et respectueuse, et appelle à une vigilance accrue pour empêcher la répétition de tels incidents.

Dijon, le 12 mars 2025

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,


Vincent THOMAS

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelière de l'Université Bourgogne Europe

Délibération publiée sur le site Internet de l'établissement